

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE
CGT, CFDT, CGT-FO et SUD

Compte rendu de la réunion syndicats-direction
sur les enquêtrices prix le 16 janvier 2007

Les enquêtrices se sont réunies avec les syndicats afin de définir des revendications sur la base du compte rendu du groupe de travail. Les voici :

- Une déclaration préalable pour l'amélioration du statut et du salaire, l'arrêt du 60/40 ;
- Le report d'un jour de la collecte doit être autorisé, et possible exceptionnellement jusqu'à 3 jours ;
- Le contrôle a posteriori actuel doit être remplacé par un système antifraude léger : les contrôles qualité automatiques générés par l'application informatique, une vérification sur le terrain auprès des commerçants que l'enquêtrice passe, et un contrôle accompagnement permettant de vérifier plus précisément comment le travail est fait. En tout état de cause, valoriser le travail commun entre gestionnaires et enquêtrices;
- Le test de charge n'est pas acceptable ;
- Tout le travail fait doit être payé : ouverture de PV, PV fermés, et autres relevés payés à un tarif moindre car non validés par l'Insee, ...
- Sortie du forfait implicite qui fige les salaires ;
- L'abonnement France Télécom doit être payé ;
- Les visites médicales doivent être payées.

Première conclusion rapide : seules les questions du report de la collecte, et celle du forfait implicite sont positives. Pour le reste, le sentiment est plutôt négatif.

Statut, salaire, 60/40

Nous avons fait une déclaration syndicale sur les salaires et le statut. Tout d'abord, l'an dernier l'Insee avait mis au point une «roue de secours » afin que tous les enquêteurs soient payés, le cas échéant par chèque dans les premiers jours de janvier. Cette année, dans plusieurs DR les enquêteurs ont été payés avec un retard inadmissible. Nous demandons que la « roue de secours » soit en permanence disponible pour que cela ne se reproduise pas.

Ensuite, l'évolution salariale des enquêteurs rend les enquêtrices précaires : à la fois par rapport au SMIC, qui sert de base à calcul des équivalents en heures pour la Sécurité Sociale, l'ANPE... : depuis les revalorisations conséquentes du SMIC, le nombre d'heures équivalents pour un même travail d'enquêtrice prix a baissé de plus de 20%.

Ensuite pour ce qui est des congés maladie, et pour la retraite, le système du 60/40 en dévalorise encore les montants : quelques exemples concrets ont été donnés en séance.

Enfin, l'Insee refuse de donner plus de 600 relevés par mois aux enquêtrices prix, et n'autorise pas la possibilité de faire des enquêtes auprès des ménages de manière assez volontariste.

Nous demandons donc une réévaluation du salaire de façon à ce que les enquêtrices retrouvent leur niveau en équivalent d'heures de SMIC qu'elles avaient avant 2000, et nous demandons que le système du 60/40 soit abrogé à salaire constant.

Pour la paie de janvier, le secrétaire général a expliqué la situation, due à l'incompréhension de quelques contrôleurs financiers, qui n'étaient pas au courant de l'autorisation exceptionnelle de l'Insee de débloquer des fonds pour la paie des enquêteurs.

Pour le reste, la réponse de la direction a été brutale. Le secrétaire général a déclaré que, « pour le temps travaillé par les enquêtrices, la rémunération est plus qu'honorable ». L'Insee a déjà fait des efforts en calculant pour les enquêteurs une hausse équivalente en novembre 2006 au « point d'indice » dont ont bénéficié les agents publics qui ont un salaire indicé. Quant au 60/40 il déclare que ce système convient à beaucoup, et qu'il n'est pas question d'en changer.

Quant à la volonté de l'Insee de précariser les enquêteurs, il refuse ce terme et assure avec P. Jansolin qu'ils populariseront auprès des DR la possibilité pour les enquêteurs d'être « bi-réseaux ».

Lors de cet échange, il a été clair que la direction est à mille lieux de la réalité des personnels qu'elle emploie, et que leur précarité n'est pas son problème. Quant au 60/40, il est clair que la direction répond à toutes les questions par : « les enquêteurs sont tous pour ». Nous envisageons une consultation large sur ce sujet.

Test de charge

Ce « test de charge » est une mesure des différentes tâches d'une journée d'enquêtrice prix. Un même test avait été réalisé en 2002 pour comparer le temps passé à la saisie papier et à la saisie avec la nouvelle tablette. C'est sur cette base (que nous contestions déjà) que la rémunération avait été réévaluée de 4,9%.

En fait, la façon dont ce test a été organisé a posé problème dès le mois de juin car la direction l'avait préparé de manière unilatérale, sans en préciser les modalités aux enquêtrices du groupe de travail.

De fait, le test a eu lieu, mais pour deux enquêtrices au moins, son déroulement a posé problème : la direction n'avait prévu aucune explication aux personnes qui étaient « chronométrées », aucun compte rendu immédiat. De plus, le caractère un peu « pressé » de l'expérience était loin de la sérénité dans laquelle il aurait dû se dérouler : sans remettre en cause la personne qui l'a réalisé, il est évident que la direction n'y a pas accordé le sérieux ni d'un(e) ergonomiste, mais ça n'est pas son métier, ni la rigueur sur les conclusions des résultats fournis ce qui est là inacceptable.

Certaines tâches n'ont pas été mesurées (préparation, accompagnement, lecture de documents, mise à jour de l'application...). Elles sont alors sous estimées (2 h de lecture des documents envoyés par les BP...). Mais d'autres tâches ne sont même pas évoquées (problèmes techniques de tablette et attente ou visite pour en récupérer une autre, ...). De notables différences apparaissent avec le test de 2002 : 24 minutes de trajet au 1^{er} PV contre 17 minutes en 2006 ? la direction ne se pose pas de question.

Toutes ces réserves ont été dites en séance. La direction a évité d'y répondre techniquement en disant : « ce test ne servira pas ». Cela a été démenti au moins à deux reprises : le secrétaire général qui au regard des résultats déclare la rémunération plus qu'honorable. Et lors de la discussion sur le paiement de l'ouverture d'un PV: le test montre qu'il n'y a pas de charge supplémentaire, donc, « pas d'augmentation du barème » ! Il est pour nous également hors de question que ce test serve à « évaluer » le travail des enquêtrices fonctionnaires.

Report d'un jour de la collecte, et exceptionnellement jusqu'à 3 jours

Voici les propositions qui ont été acceptées par la direction lors du groupe de travail et qui précisent les modalités du report.

En période de forte évolution de prix (début ou fin de soldes, St valentin pour les fleurs, etc.), les décalages de collecte ne sont pas autorisés (même d'une journée) ;

Les décalages de 1 jour de collecte, hors cas précédents, sont autorisés après accord du bureau des prix. Ce décalage est alors accordé sauf cas très exceptionnel.

Les relevés des produits à prix volatils (produits frais, carburants et fiouls domestiques) ne sont jamais décalés de plus d'un jour : il est préférable de les laisser en code Z ;

Tout autre décalage (quatre jours ou plus) est proscrit et doit donner lieu à code Z si des solutions de remplacement d'enquêteurs ne sont pas trouvées ;

Les remplacements d'enquêteurs doivent être planifiés suffisamment à l'avance pour utiliser la fonctionnalité de réaffectation occasionnelle.

Et, la modalité adoptée en séance :

En cas d'absence d'enquêteur supérieure à un jour, un décalage exceptionnel, jusqu'à 3 jours ouvrables, peut être accordé par le bureau des prix, à la demande de l'enquêteur.

Les collectes ne pouvant être effectuées par un enquêteur dans les conditions ci-dessus, seront confiées à un autre enquêteur et le cas échéant à un gestionnaire.

Le débat en séance avait été préparé par les discussions ardues du groupe de travail. La direction a montré sur ce sujet qu'elle savait arbitrer sur les pratiques. Elle a également compris qu'il fallait « lâcher » du lest sur certains sujets.

Contrôles a posteriori

Les enquêtrices reconnaissent qu'un contrôle est nécessaire sur leur travail effectué : l'indice des prix est remis en cause régulièrement et l'Insee doit pouvoir montrer qu'il est exigeant sur la qualité de la collecte.

C'est pourquoi nous avons émis des propositions sérieuses, au regard de la réalité du travail commun qui doit être fait entre enquêtrices et gestionnaires : un système de contrôle léger couplé avec un contrôle-accompagnement.

Le contrôle léger pourrait être fait d'une part avec les statistiques automatisées de l'application informatique : (la charte de ces données explique bien que des statistiques permettent « d'obtenir des informations sur les pratiques des enquêteurs »), d'autre part avec des visites auprès des commerçants pour vérifier que l'enquêtrice se rend bien sur le lieu de collecte.

Ensuite, un contrôle accompagnement viendrait compléter ces informations : on y voit si une enquêtrice connaît le point de vente, les produits.

Au cas où ces modalités montreraient des incohérences : un contrôle tel qu'il existe actuellement pourrait être envisagé.

La direction n'a rien voulu entendre, et n'a quasiment pas laissé place à la discussion : elle estime avoir avancé sur le sujet en proposant une harmonisation des consignes pour la réalisation du contrôle. Pourtant ces modalités ne prévoient que le strict minimum, et surtout, aucun processus contradictoire permettant à une enquêtrice ou un enquêteur de montrer sa bonne foi le cas échéant : en comparant deux tournées réalisées par deux personnes différentes, le seul examen de « divergences » a déjà abouti à des injustices : cela montre que cette méthode n'est pas robuste si on cherche à déterminer une fraude. La direction propose de ne plus examiner le taux de divergences, mais leur importance : pour nous, c'est une réponse insuffisante !

Forfait implicite

24 enquêtrices touchent encore ce forfait, établi en 1997 au moment du changement de tarification. Le secrétaire général décide que, jusqu'à 150€, ce forfait sera bloqué, c'est-à-dire qu'il n'absorbe plus les augmentations salariales (14 enquêtrices concernées) . Au delà de 150€, le reste du forfait continue de réduire à mesure que le salaire a une hausse (10 enquêtrices concernées).

Le secrétaire général refuse de bloquer le forfait pour toutes les enquêtrices : non pour des raisons budgétaires mais par principe car cela serait inéquitable. Pourtant, à notre avis c'est en 1997, qu'il y a eu une injustice ! lorsqu'il y a eu une baisse de rémunération arbitraire de quasiment tous les enquêteurs prix !

Guide de l'enquêteur (manuel d'instruction détaillé)

C'est un des sujets de mécontentement des enquêtrices du groupe de travail. Ce guide des pratiques des enquêteurs prix, rédigé par l'équipe prix de la DG, a été présenté, pour information lors des séances du groupe de travail.

Or, sur les sujets encore en discussion (report du jour de collecte...) les décisions et changements semblaient déjà pris, et évidemment en défaveur des enquêtrices. Par exemple, dans le cas d'un PV fermé, il n'était plus possible de faire le relevé dans la semaine ou encore moins dans le mois : de fait, la rémunération serait perdue par l'enquêtrice, alors qu'elle n'a aucune responsabilité dans la fermeture d'un magasin !

Autre sujet de désaccord : les tarifs relevés en vitrine : la consigne demeure de demander au commerçant : mais dans la plupart des cas, concernant les relevés de services, il est impossible de pratiquer ainsi ! aucun commerçant ne le supporte !

Ou encore, l'obligation de transférer en fin de journée...

La discussion en séance a dévoilé une réalité que nous essayons de faire comprendre à la direction : les pratiques réelles des enquêtrices, diverses selon les DR par qui elles ont été formées, les époques où elles ont été formées ne sont pas prises en compte. Et aussi ce qu'il est possible de faire sur le terrain, et ce qui ne l'est pas !

Si il revient bien à la direction de l'Insee d'édicter des règles pour que l'indice des prix soit de qualité, elle doit le faire en concertation avec les équipes prix régionales (gestionnaires et enquêteurs) !

Santé des enquêtrices : nouvelles tablettes et visites médicales

Le choix de la nouvelle tablette portera sur un matériel peu différent de l'actuel : l'application créée par l'Insee ne permet en effet pas une utilisation par des matériels très différents.

Les deux tablettes en test pèseront vraisemblablement dans les 1,450 kg (lanières comprises). Des améliorations sur la visibilité sont attendues, mais pas acquises ! Elle ne permettra pas l'installation que nous avons demandée, d'une messagerie.

La livraison de la nouvelle tablette devrait avoir lieu cet été, pour une mise en place à l'automne (si les deux tablettes ne peuvent cohabiter, le changement de toutes les tablettes pourrait avoir lieu pendant la semaine blanche d'octobre).

Or l'étude ergonomique Indigo soulignait que des Troubles Musculo Squelettiques importants étaient dûs au port de la tablette (tendinite du coude, problèmes au poignet, au cou et au dos).

En tant que syndicalistes nous avons eu depuis des remontées de difficultés visuelles : notamment des problèmes de convergence nécessitant soit un port de lunettes soit des séances d'orthoptie. Nous avons appris un cas de diplopie verticale d'une enquêtrice à la sortie d'un magasin, qui n'a pas été expliqué autrement.

Nous demandons donc :

-que les stages de formation aux postures soient mis en place dans les délais les plus brefs ;

-que les médecins de prévention soient prévenus des difficultés particulières dues à ce travail, et que des tests optiques soient réalisés systématiquement ;

La direction répond qu'elle prend note mais sans engagement.

-devant les conséquences sérieuses de l'exercice des relevés et afin que les visites soient réalisées, nous demandons que le temps passé pour les visites médicales soient rémunéré.

La direction répond qu'elle étudie le sujet, mais c'est négatif pour l'instant.

Semaines blanches

Certaines enquêtrices ont cherché un travail chez un autre employeur : le décalage pas les semaines blanches des semaines travaillées quand on ne travaille que les semaines paires ou impaires, rend difficile de trouver un employeur ! Nous demandons que les semaines blanches ne décalent pas la parité des semaines de travail.

La direction répond par la négative.

Abonnement France Télécom

L'impatience des enquêteurs sur ce sujet atteint ses limites : l'obligation de conserver l'abonnement France Télécom même si on a choisi un autre opérateur moins onéreux n'est plus possible. Le coût se monte à 180€ par an. De plus, une décision de l'Arcep (autorité de contrôle des télécommunications) dit qu'on ne peut imposer un opérateur !

La direction répond qu'elle a étudié la possibilité de faire passer ses informations via les réseaux des autres opérateurs, que cela n'a pas été facile à cause des marchés qui sont ministériels. Elle annonce en séance qu'une offre de France Télécom devrait permettre de faire transiter des flux y compris en provenance d'autres opérateurs. La direction espère des essais grandeur nature pour septembre 2007, et une mise en place fin 2007.

Il est de la responsabilité de l'Insee de gérer ce problème ! en attendant la mise en place de fin 2007, l'Insee devrait payer l'abonnement à tous les enquêteurs. Ce qu'elle refuse, pour raisons budgétaires.

En conclusion :

-peu de considération pour une situation précaire de beaucoup d'enquêtrices, et le refus de prendre en compte la situation des enquêtrices fonctionnaires ;
-refus de payer tout le travail fait, afin de ne pas payer un salaire identique tous les mois. Et ce, pour ne pas avoir à reconnaître que ce travail est permanent et qu'il justifie un statut plus solide ;
-il est vrai que nous avons obtenu la possibilité de report de collecte, une avancée non négligeable. Mais la direction l'a autorisé principalement car elle craint une montée de colère de la part des enquêtrices : le sujet de l'indice des prix est sensible pour la direction de l'Insee !

Sur tous ces sujets, une mobilisation des enquêtrices et enquêteurs sera nécessaire pour obtenir des changements ! C'est pourquoi nous vous proposons de montrer à la direction qu'elle doit bouger, en signant une pétition demandant :

-Un contrat de travail stable de type CDI ;

-Le paiement de tout le travail réalisé :

- les relevés T , S , F , Z payés forfaitairement à 0,15 € , ainsi que les remplacements non validés par le bureau des prix ;

- les deux propositions de Biens Durables ;

- ouverture de Points de Vente ;

- relevés prévus dans les Points de Vente fermés ;

- temps de lecture des informations transmises par l'Insee ;

- temps de déplacement et de la durée de la visite médicale ;

- le surcroît d'assurance professionnelle pour l'utilisation de la voiture ;

De plus, soit les produits frais sont payés à l'unité, soit le paiement des autres relevés est simplifié par regroupements des produits comme c'était le cas avant 1997.

Cette pétition a déjà été signée par les enquêtrices et enquêteurs lors de la réunion annuelle de Montpellier fin janvier, et, début février par celles et ceux d'Ile-de-France lors de leur réunion bi-mensuelle.

Contactez les collègues de votre région, discutez-en, et signez cette pétition. Elle doit être renvoyée au syndicat national de votre choix :

Syndicat CGT : Timbre Y401 ; Syndicat CFDT : Timbre Y101 ; Syndicat CGT-FO : Timbre Y301 ; Syndicat SUD : Timbre Y402
INSEE, 18 bd Adolphe Pinard 75675 Paris cedex 14